

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

---

## SYNTHESE DE DOCUMENTS

### Critères de notation

#### 1. L'INTRODUCTION doit comporter trois éléments essentiels :

- 1.1. la présentation du thème commun aux documents proposés ;
- 1.2. la présentation des documents et leur caractérisation rapide (leur typologie) ;
- 1.3. la formulation d'une problématique débouchant sur l'annonce d'un plan.

#### 2. LE DEVELOPPEMENT exige :

##### 2.1. le respect des documents (compréhension, objectivité, fidélité) :

- . tous les documents doivent être exploités, ce qui n'implique pas un traitement égal pour tous ;
- . tout contresens ou omission grave doit être sanctionné ;
- . la simple paraphrase et/ou le montage de citations seront également sanctionnés ;
- . les commentaires et appréciations personnels sont exclus ;

##### 2.2. une construction :

- . la synthèse dans son ensemble et dans chacune de ses parties doit être construite sur une progression d'idées ;
- . cela exclut le simple catalogue d'idées ;
- . on sera sensible à la pertinence du plan adopté et à la mise en évidence des articulations logiques ;

##### 2.3. la confrontation des documents :

- . elle implique la circulation d'un document à l'autre à chaque étape de la progression ;
- . elle exclut la juxtaposition de résumés ou analyses limités chacun à un seul document ;

##### 2.4. un effort de concision sans lequel il ne saurait y avoir de synthèse.(5 pages maximum)

#### 3. LA CONCLUSION :

«Elaborer une conclusion personnelle, comme l'exige la réglementation officielle de l'épreuve ne dispense pas d'établir, au préalable un bilan de la synthèse. On attend donc des candidats dans la conclusion :

- 3.1. d'une part un bilan objectif en quelques lignes ;
- 3.2. d'autre part l'expression en une quinzaine de lignes d'une opinion personnelle.

#### 4. LA REDACTION

- 4.1. on exigera des candidats des qualités de rédaction : clarté de l'expression, correction de la langue, propriété et précision du vocabulaire, maîtrise de l'orthographe. On pénalisera une rédaction négligée (phrases inachevées, style télégraphique ou trop familier, une écriture illisible) ;
- 4.2. les références au texte sont indispensables ; elles doivent être rédigées et non pas présentées, du moins systématiquement, entre parenthèses ou en faisant référence à un simple numéro de document.
- 4.3. les citations aboutissant au simple découpage et remontage des textes seront pénalisées. Toutefois on admettra la citation des expressions sans équivalent ou particulièrement significatives.
- 4.4. On sera attentif à l'effort de reformulation.

#### 5. PROPOSITIONS DE BAREME :

On se fondera sur ces critères pour noter les copies, dans un souci d'équilibre entre les grands chapitres ainsi répertoriés. A titre indicatif, et afin d'harmoniser les pratiques de notation, nous proposons de répartir les points comme suit :

. Introduction ..... / 3 points

. Développement

synthèse effective (ou au moins deux parties significatives)..... / 13 points

. synthèse avec tendance au catalogue ou inventaire ou commentaire ..... / 8 points

. absence de synthèse mais catalogue ou inventaire, ou commentaire ..... / 2 points

. insuffisance de références aux textes..... pénaliser de 1 à 4 points

. erreur(s) d'interprétation, oubli(s) important(s)..... pénaliser de 1 à 10 points

. qualité de l'analyse et de la construction..... valoriser de 1 à 3 points

Conclusion : objective..... / 1 point

personnelle..... / 3 points

Présentation, orthographe, expression écrite plus ou moins déficientes, longueur excessive.....

..... pénaliser de 1 à 4 points